

**LE CAPITALISME
DANS L'INDUSTRIE GRASSOISE
DES MATIÈRES PREMIÈRES
AROMATIQUES.
D'APRÈS LE D.E.S. DE GÉOGRAPHIE
DU MÊME AUTEUR INTITULÉ :
"L'INDUSTRIE DE CANNES ET DE LA
RIVE OUEST DU VAR"
PRÉSENTÉ À PARIS, EN MAI 1965,
SOUS LA DIRECTION
DE M. PIERRE MONBEIG**

Par G. LUBEIGT

C'est aux matières premières aromatiques que GRASSE doit sa renommée. La concentration de cette industrie dans la commune et les cantons voisins est à l'origine de la réputation mondiale d'une ville qui, paradoxalement, a su rester "la seule ville au monde où le mot usine soit poétique"¹.

L'industrie des matières premières aromatiques, concentrée sur une infime partie du territoire, revêt cependant une importance considérable sur le plan national comme sur le plan mondial. Lu profession a réalisé en 1964, un chiffre d'affaires de 251 millions (229 millions en 1963), dont 85 % ont été constitués par des exportations directes et indirectes vers le monde entier. L'industrie grasse nous apparaissant comme spécifiquement française, nous avons cherché à savoir dans quelle mesure la dynamique interne de cette industrie originale était assurée par un financement local, régional, national ou international.

Un premier élément de réponse nous a été fourni par le résumé du D.E.S. de M. Balducci, paru dans les Annales de Géographie de 1960 d'après une étude effectuée en 1957.

LA SITUATION EN 1957.

À cette époque l'industrie des matières premières aromatiques était représentée par 2 entreprises individuelles pourvues d'usines, une affaire individuelle de courtage et de parfumerie confectionnée, et 34 sociétés dont 18 entreprises possédant une ou plusieurs usines.

Parmi ces 18 entreprises, on comptait 12 sociétés anonymes, et 6 S.A.R.L. 15 produisaient des matières premières naturelles ou synthétiques pour la parfumerie; une s'occupait de la production des matières premières de la parfumerie, et 2 s'adonnaient exclusivement à la parfumerie confectionnée.

Parmi les 16 autres sociétés on note

- 3 sociétés de laboratoire
- 4 sociétés de parfumerie confectionnée
- 6 sociétés de courtage et de parfumerie confectionnée.

Deux seulement de ces 34 sociétés n'ont pas leur siège social à Grasse, mais ce sont 2 entreprises dont l'établissement principal se trouve toujours dans la ville. Seul le siège social a été transféré à Paris, exemple: CHIRIS. Certaines sociétés ont essaimé hors de Grasse et ont créé des filiales dans le monde entier (Chiris, Lautier).

Ces 34 sociétés groupaient, en 1957, 1613 actionnaires répartis comme suit:

Actionnaires	% des actions	% des actions fictives
Petits	87%	3.8%
Moyens	11.8%	25.4%
grands	1.1%	70.8%

La propriété industrielle est donc concentrée entre les mains de 18 gros actionnaires qui ne représentent que le centième des effectifs, mais 70 % des actions. Cependant, les moyens actionnaires représentent le dixième de l'ensemble, et contrôlent 25 % des actions.

Grasse et la région parisienne contrôlent chacune plus du tiers des actions (35,2 et 34,8%), mais les actionnaires de la région parisienne sont les plus nombreux (39,8 %), alors que lac Grassois ne représentent que 9,4% des effectifs. Le reste des Alpes-Maritimes et l'étranger se partagent les autres actions mais sont numériquement peu représentés:

- 18 % des actions et 7,2% des actionnaires pour le reste des A.M.
- 6,2 % des actions et 0,3 des actionnaires pour l'étranger.

Nice et Cannes ne contrôlent pas la parfumerie grasse et Marseille ne s'y intéresse pas,

¹ Francis de Croisset (1877- Bruxelles - 1937 Paris)

337	actionnaires habitent la région parisienne
88	Grasse
40	Nice
24	Cannes
2	Monte-Carlo
1	Antibes
5	dans le reste du bas-pays.

La répartition sociale nous-montre que la bourgeoisie d'affaires contrôle près des 2/3 des actions (65 %), alors qu'elle ne représente que 1/5^e des actionnaires (19,2%). Les fonctionnaires, professions libérales et employés, et les sociétés, se partagent le reste. Les sociétés ne représentent que 4,1 % des actionnaires et 7,2 % des actions. Les sociétés de parfumerie non grasseuse forment 0,5 % des effectifs et ne possèdent que 1,8 % des actions.

M. Balducci note encore: "... les sociétés de parfumerie non grassoises ne s'intéressent donc pas, à l'heure actuelle, à la parfumerie grasseuse." Grasse possède 8 actionnaires, qui, à eux seuls, contrôlent 1/4 des actions de la parfumerie grasseuse. Parmi les moyens et petits actionnaires, on relève la présence de 8 sociétés bancaires et financières: CEP, BNCI, Crédit Lyonnais, Société Générale, Union Parisienne, Société Marseillaise de Crédit, Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque, Banque Jordaan. Parmi les moyens actionnaires, on remarque la présence de la Société Schneider et Cie. L'étranger ne fournit qu'un gros actionnaire. Il s'agit d'une société financière suisse. Les 3 actionnaires moyens sont représentés par une société suisse qui reçoit un dividende compris entre 1.200.000 et 2.400.000 anciens francs, par la John Pierpont

Morgan et Cie, de New-York, qui encaisse un dividende entre 600.000 et 1.200.000 anciens francs, et par un membre de la bourgeoisie d'affaires américaine. La John Pierpont Morgan et Cie contrôle 15,7 % des actions d'une entreprise occupant de 50 à 100 personnes. La prééminence des sociétés bancaires et financières dans le capital étranger et la présence du capital suisse ne sont pas des faits nouveaux. Pour la période 1912-1936, 2 sociétés suisses ayant leur siège social à Genève et à Bâle possédaient respectivement le quart des actions d'une société grasseuse et 20 % des actions d'une autre.

M. Balducci concluait ainsi son étude: la parfumerie "n'est dirigée exclusivement ni par Grasse (les Grassois peu nombreux ne détiennent pas la majorité des actions), ni par Paris, encore moins par Nice et Marseille, mais à la fois par des actionnaires habitant Grasse, sans être toujours d'origine grasseuse, le reste des Alpes-Maritimes et la région parisienne. Les membres de la bourgeoisie d'affaires contrôlent cette industrie. Bien que Grasse passe pour être encore la capitale mondiale de l'industrie des parfums, la parfumerie grasseuse n'est contrôlée ni par des sociétés de parfumerie non grassoises, ni par des sociétés françaises, ni par l'étranger. Toutefois, sociétés bancaires et financières françaises et étrangères s'y intéressent, et elle peut connaître au niveau des entreprises une forte participation étrangère ou une certaine concentration par personnes au profit des sociétés liées à la parfumerie (cas d'une célèbre maison de dentifrice, produits de toilette et de beauté)".

I.-. LA PÉNÉTRATION DU CAPITAL ÉTRANGER ET LA REPRISE RÉGIONALE.

En 1965, nous avons voulu vérifier si la situation décrite par M. Balducci était toujours valable. Notre enquête a porté sur 36 sociétés implantées à Grasse et dans la région, affiliées au Syndicat national des Fabricants et Importateurs d'huiles essentielles et produits aromatiques naturels.

Depuis 1964, de violents remous agitent le petit monde des parfumeurs grassois. Cette effervescence est due à l'irruption en force, sur la place de Grasse, de grosses sociétés

étrangères représentatives du grand capitalisme international : PFIZER UNILEVER HOFMANN – LAROCHE - UNIVERSAL OIL PRODUCTS.

La présence d'un capital étranger dans certaines affaires grassoises n'est pas une nouveauté (cf. B. Balducci). Il y a toujours eu des banques et des sociétés étrangères intéressées aux industries de Grasse. Depuis longtemps, un certain nombre de sociétés cherchaient, à pénétrer directement sur le marché grassois: elles n'y avaient guère réussi, et les parfumeurs s'étaient habitués à leur présence. En 1967, la situation est radicalement modifiée, et on assiste de plus en plus à un éclatement du monopole grassois. Le contrôle du grand capitalisme international sur certaines sociétés grassoises accentue et accélère une déprise régionale amorcée depuis plusieurs années. Grasse reste le centre traditionnel de l'industrie des matières premières aromatiques, mais ce n'est plus, depuis longtemps, la principale productrice de plantes à parfums (jasmin, rose de mai, fleur d'oranger). L'arrière et l'avant-pays grassois ne produisent guère que le dixième des plantes traitées. Les liens qui, autrefois, unissaient Grasse et son terroir, sont de plus en plus ténus. Les importations de plantes à parfums pourraient de faire dans d'autres villes comme Lyon ou Paris. Par ailleurs, les industries chimiques de ces villes ajoutent un concurrent très sérieux pour Grasse: les produits de synthèse qui, par définition, peuvent s'élaborer n'importe où.

Ainsi, l'industrie des matières premières aromatiques, de plus en plus ébranlée par la concurrence des produits de synthèse² et le développement

1° / PFIZER.

En 1957, il n'existait qu'une seule entreprise contrôlée indirectement par le capital étranger, la maison CAMILLI-ALBERT LALOUE, fondée en 1830. Depuis une trentaine d'années, la majorité des actions se trouvait entre les mains de Mme Coty. Or, la parfumerie Coty était liée à Pfizer... le second groupe Chimique des États-Unis après Dupont de Nemours. (Pfizer est connu en France par les produits Colgate-Palm olive). Depuis, Camilli-Albert-Laloue (80 salariés), est passée entièrement sous le contrôle de Pfizer, Monsieur Camilli restant intéressé à l'affaire jusqu'à sa mort en 1961. Au début de 1964, Pfizer a racheté toute l'affaire Coty, et, par conséquent, Camilli-Albert et Laloue qui était contrôlée par Coty. La société Coty possède un nouveau laboratoire de recherches à Suresnes, où sont centralisées toutes les recherches de la firme concernant les parfums. Ces derniers représentent la moitié des activités de la société, l'autre moitié étant consacrée aux cosmétiques. L'intervention directe de Pfizer serait motivée par le fait que le groupe qui orientait, jusqu'à présent, ses recherches sur le plan médical, s'intéresse désormais aux produits de beauté. Cet élargissement des activités de Pfizer entre dans le cadre de l'expansion actuelle de tous les laboratoires pharmaceutiques, d'autant plus qu'au stade de la recherche, il y a complémentarité entre les produits de santé et les produits de beauté. "La nouvelle société Coty a entrepris une cure de Jeunesse en balayant les vieilles méthodes en vigueur depuis la fondation de la maison par François Coty.... Dans cet esprit de rénovation, la nouvelle direction a éliminé la plus grande partie de ses 750 produits pour n'en garder que 150. La cire à moustaches et la brillantine ont notamment été condamnées sans appel³.

L'intégration de Camilli-Albert-Laloue dans le groupe Pfizer, assure à la société Coty les matières premières aromatiques nécessaires à l'élaboration des parfums, et la dispense du

²L'industrie grassoise ne se limite pas à la production de matières premières aromatiques naturelles, elle fabrique aussi une grande quantité de produits synthétiques. En 1963, la société CHIRIS a fabriqué 450 tonnes de produits de synthèse sur un total de 800 tonnes. Des industries chimiques dans des régions non excentrées du territoire national, se voit, depuis 1964, de plus en plus menacée de l'intérieur, par l'implantation progressive ou brutale d'un capital allogène qui la dépossède de son pouvoir de commandement.

³ Marcelle Mansard "La France et ses parfums" déc.1965.

mie coup de payer tribut au monopole grassois. On a vu certains établissements grassois importer des bidons d'huiles essentielles, en changer l'étiquette pour y apposer leur nom, et revendre le tout au double du prix d'achat. Dès lors, on comprend que les utilisateurs cherchent à s'affranchir de la domination des entreprises grassoises et évitent le plus possible les huiles ayant transité par Grasse. Ils ont d'ailleurs bien du mal à s'y retrouver...

2°/ UNILEVER.

En 1964, au même moment que Camilli-Albert-Laloue, la société Bertrand Frères, fondée en 1858, était absorbée par un des plus grands trusts mondiaux: UNILEVER. En fait, comme Pfizer pour Camilli-Albert-Laloue, Unilever n'a pas acheté directement Bertrand Frères. A Grasse, les professionnels de la parfumerie savaient tous que le groupe anglo-néerlandais cherchait à s'introduire depuis plusieurs années dans la place. Les Grassois, qui préfèrent rester entre eux, voyaient les choses d'un assez mauvais œil. Cependant Bertrand Frères (chiffre d'affaires 1964. environ 15 millions de francs) était déjà contrôlé à 60 ou 70 % par la société Thibaud-Gibbs (dont le Président directeur-général était M. Robert Thibaud). Unilever ayant racheté Gibbs, est donc entré de plain-pied dans l'industrie des matières premières aromatiques, au cœur du monopole grassois. Après diverses tractations, Unilever a absorbé complètement Bertrand Frères en janvier 1964, M. Thibaud restant intéressé dans l'affaire⁴. La nouvelle société Bertrands Frères Limited a ouvert des bureaux le 1er mars à Londres (1965).

Depuis 1963, Unilever souhaitait acheter certains établissements grassois parmi lesquels: Charabot, Laborma, Lautier, Sornin, Schmoller et Bompard. Il est certain que des contacts ont été pris à cette époque, car le cabinet Roux de Marseille, spécialité dans les questions financières, est venu sur place expertiser certaines entreprises,

A l'instigation de quelques directeurs de sociétés de Grasse et de Vallauris, une conférence aurait réuni les représentants des principales entreprises, sauf Roure, Chiris et Lautier, ce dernier venu en "spectateur".

Il est difficile de savoir ce qui s'est réellement passé au cours de cette réunion. Le groupe Unilever ne semble pas avoir été intéressé par le prix qui lui aurait été demandé; l'affaire aurait été abandonnée et Unilever se serait contenté de Bertrand frères (110 salariés) qui lui venait par Thibaud-Gibbs.

Une autre version de ces tractations, toujours entre les mêmes protagonistes, mentionne une autre conférence qui aurait eu pour but de jeter les bases d'une union entre les entreprises, afin de résister à la pénétration des groupes étrangers. La tentative ayant échoué par suite de l'individualisme trop marqué des Grassois, 2 sociétés (Laborma et Cotta, de Vallauris) déçues par cet échec auraient alors sollicité leur absorption auprès du groupe Unilever. Les deux hypothèses sont plausibles, mais nous pouvons rapprocher la seconde d'un fait significatif. Le président du Conseil d'administration d'Unilever définit dans son rapport annuel de 1964, présenté devant l'Assemblée Générale des actionnaires à Amsterdam, la politique suivie par le groupe. Il précise que le groupe ne cherche pas à absorber systématiquement les entreprises qui l'intéressent: celles-ci feraient des offres les premières et demanderaient en quelque sorte à être absorbées.

À Vallauris, la société Laborma (30 employés), a la particularité de procéder à de grosses importations d'huiles essentielles (notamment néroli, anéthol et jasmin): "C'est un peu le répartiteur" nous a-t-on dit (la société a des plantations en Sicile et en Tunisie). Il faut, cependant, remarquer que toutes les entreprises grassoises ont une activité de courtage parallèle à leur activité industrielle⁵.

⁴ Son fils M. Jérôme Thibaud est Directeur-Général des Ets Bertrand Frères.

⁵"La parfumerie grassoise tend à perdre son caractère industriel au profit des manipulations et des gestions financières..." J.E. HERMITTE. Rech. Rég. avr. 67 p. 48

Entre 1920 et 1940, Grasse a perdu son lucratif monopole dans la production florale et dans les industries transformatrices, néanmoins la "Cité des parfums a gardé la haute main sur les marchés des matières premières". Ainsi s'exprimait N. de Favitski en 1953 dans son mémoire E.N.A. (cf. bibliographie)

Rappelant que les pays consommateurs d'huiles essentielles payaient "un lourd tribut au monopole actuel", il ajoutait: "On ne saurait s'étonner qu'ils songent à s'en dispenser dans l'avenir". En 1952, Grasse contrôlait 95 % du marché mondial et détenait la source de toutes les matières aromatiques de parfumerie.

Par conséquent, l'achat d'un des principaux importateurs de matières premières aromatiques porte un rude coup au monopole commercial grassois déjà largement entamé par les autres marchés d'importation européen (Londres et Amsterdam). Désormais, les entreprises grassoises devront plus ou moins compter avec le groupe Unilever. À défaut de pouvoir contrôler l'industrie dans son entier, Unilever peut contrôler une des sources de matières premières aromatiques. Ainsi le groupe peut se dispenser de passer par les courtiers de Grasse qui prélevaient un droit de transit égal ou supérieur à 50 % du prix d'achat sur certaines huiles essentielles étrangères⁶. Avec Bertrand Frères, Unilever possède en outre, 2 distilleries d'huiles essentielles pour la parfumerie (Revest du Bion, Villecroze), une usine, siège social avenue Font Laugière à Grasse, une fabrique de matières première alimentaires, à Saint Joseph. Avec Laborma, Unilever contrôle un des circuits d'importation et de distribution des huiles essentielles étrangères. Toutefois, M. Laborma aurait conservé la branche courtage de son entreprise.

3°.- HOFMANN-LAROCHE.

En 1964, la plus importante entreprise grassoise, ROURE-BERTRAND Fils et Justin DUPONT (50 millions de chiffre d'affaire, 160 salariés, siège social à Paris) a passé un contrat de fabrication avec le groupe américano-suisse Hofmann-Laroche. Dans une première étape, les 2 sociétés se réservèrent chacune un secteur de fabrication, se contentant d'unifier les laboratoires de recherches. En 1966, une seconde étape a été franchie: 66 % des actions de Roure-Bertrand seraient passées chez Hofmann-Laroche qui acquiert ainsi le contrôle de la maison-mère de Grasse avec ses établissements de Colombes spécialisés dans la fabrication des essences synthétiques (anciens Ets Justin Dupont)

Par ailleurs, après l'absorption de l'entreprise suisse GÉVAUDAN par Hofmann-Laroche (1966), les membres de la famille Givaudan ont quitté la nouvelle société, mais possèdent toujours une forte participation (en particulier M. Léon Givaudan) dans la société grassoise Robertet et Cie (140 personnes).

4°.- UNIVERSAL OIL PRODUCTS.

Depuis 1964, le grand capitalisme international a poursuivi avec succès ses tentatives de pénétration sur le marché grassois. En effet, en 1966, une des plus vieilles (1768) et des plus importantes affaires familiales de Grasse, la société Antoine CHIRIS, siège social à Paris, a été rachetée par une société pétrolière américaine, la UNIVERSAL OIL PRODUCTS (siège social à Des Plaines, Illinois ; chiffre d'affaires 350 millions de francs, soit 10 fois celui de L'U.O.P. était spécialisée dans l'exploitation de brevets applicables aux industries du pétrole; puis elle s'intéressa à des affaires de matières premières aromatiques et de composition de parfumerie. C'est ainsi qu'elle a d'abord acheté aux États-Unis les laboratoires TRUBEK de New Jersey, eux-mêmes déjà propriétaires d'une entreprise de composition: FLEUROMA. Ensuite, l'U.O.P. a fait l'acquisition de la société française DE TREVISE qui, dans la région parisienne, fabriquait des matières premières aromatiques de synthèse et composait des

⁶ M. de FAVITSKI "Le problème du jasmin". Toutefois on notera que les cours des huiles essentielles sont connus, établis et publiés sur le marché new-yorkais par la George UHE C° Inc

parfums. Les filiales allemande, italienne, espagnole, des établissements De Tréville furent aussi absorbées. Poursuivant son expansion, l'U.O.P. racheta en 1965, Antoine Chiris Incorporated (siège social New-York) et sa filiale Antoine Chiris Limited (siège social Londres). On remarquera que ces 2 affaires n'étaient pas des filiales d'Antoine Chiris France, mais que M. Léon de Chiris en était actionnaire majoritaire et président -avant d'acquérir, vers le milieu de 1966; Antoine Chiris France (276 salariés à Grasse en 1965) et ses filiales. L'intégration de la firme dans un groupe important doit, en la spécialisant, améliorer sa rentabilité.

5°.- Mobilité financière, inertie économique et transfert des centres de décisions.

Le grand capitalisme international n'est pas seul à pénétrer sur la place de Grasse, le capital national s'intéresse aussi à la profession. La société SCHMOLLER et BOMPARD (30 salariés en 1965) a été rachetée tout ou partie par M. Alan de Montgomery (propriétaire d'une maison de vins marseillais, Noilly-Prat), qui en est devenu le président directeur général, M. Charles Bompard devenant, comme il se doit dans ce genre d'affaires, directeur général adjoint. Une autre entreprise marseillaise, la société anonyme ADRIAN et Cie, importateur négociant en plantes à parfums (capital 1.500.000 frs) était intéressé à la S.E.R.L. Pierre CHAUVET et Cie: M. Adrian possédait environ 50% des parts. Cependant, au début de 1967, M. Adrian s'est retiré de l'affaire⁷ qui est devenue une société anonyme. Il a été remplacé par M. Delubac, propriétaire des plantations de Tiflet (Maroc) -géranium rose, jasmin- et de la Compagnie Africaine des Plantes à Parfums. M. Vernin, gérant de la S.A.R.L., est devenu président-directeur général de la S.A. Pierre Chauvet et Cie. La société possède en propre de nombreuses autres plantations en Afrique du Nord cela nous montre: d'une part que le capital marseillais s'intéresse aux affaires grassoises qui pourraient compléter ses activités; d'autre part, qu'il existe une certaine mobilité interne dans les entreprises en ce qui concerne les actions et les prises de participation. On s'assure le contrôle d'une affaire aussi vite qu'on la revend, ce qui ne saurait nous étonner puisque les valeurs mobilières sont, par définition, douées d'une grande vitesse de rotation. On constate une extraordinaire imbrication d'intérêts personnels et d'intérêts de sociétés au niveau de chaque firme. Les capitaux sont très mobiles et les affaires changent souvent de mains. L'irruption soudaine sur la place de Grasse de concurrents sérieux dont il faudra désormais tenir compte, permettra peut-être de mettre fin à "une inertie aveugle qui exclut toute réaction en face d'une révolution menant à la catastrophe"⁸.

Les positions grassoises sont peu à peu grignotées. Ainsi, une petite maison grassoise, dont le chiffre d'affaire oscillait, en 1964, entre 1,5 et 2 millions de frs par an, avait, depuis sa création, 2 clients allemands à qui elle fournissait du néroli pour la fabrication de l'eau de Cologne; Avec le Marché Commun, les parfumeurs français ont pu entrer plus facilement en Allemagne, ce qui a réduit d'autant les possibilités de vente sur le marché intérieur allemand. Devant ce danger, la firme n'a pas, semble-t-il, cherché à élargir son marché. Il en est de même pour une autre entreprise qui n'a qu'un client américain... Il y a de bonnes et de mauvaises années; on attend toujours les bonnes! Malheureusement, dans notre système économique, toute entreprise qui progresse médiocrement ou qui stagne, est en réalité une affaire qui régresse. L'industrie grassoise n'a subsisté jusqu'à nos jours que par ses remarquables facultés d'adaptation aux besoins des marchés: or, l'infrastructure industrielle et commerciale a perdu de sa souplesse et ne semble plus en mesure de s'adapter aux conditions, nouvelles. Grasse s'est un peu trop désintéressés de la recherche et n'a pas toujours suivi les progrès techniques. L'industrie grassoise est donc vouée, à la disparition totale, mais à de

⁷ Pour des raisons qui nous sont inconnues

⁸ Dimitri de Favitski; " Le problème du jasmin de Grasse", mémoire ENA 1953.

profondes modifications à plus au moins brève échéance. En 1965, nous pouvions dire que "d'ores et déjà 20% au minimum des salariés grassois de la profession⁹ dépendaient d'un capital extérieur". En 1967, notre chiffre se trouve singulièrement modifié, puisque nous arrivons à un pourcentage minimum de 58,8% des salariés dépendant directement ou indirectement du capital allogène. Le chiffre a donc pratiquement doublé en 2 ans, ce qui montre une accélération considérable de l'évolution constatée en 1964. La déprise régionale de l'industrie des matières premières aromatiques est largement avancée¹⁰.

De leur côté, les industriels grassois ne sont pas restés insensibles à ces irruptions et ont tenté timidement de réagir.

II. LES TENTATIVES DE REGROUPEMENT DES ENTREPRISES GRASSOISES.

Ces tentatives se présentent principalement sous deux formes: la concentration par intégration des petites entreprises dans des affaires plus importantes;

- le regroupement d'entreprises pour faire face à des problèmes précis.

1°.- Les concentrations,

Les concentrations et les absorptions ne sont pas un phénomène nouveau à Grasse. Depuis la création de cette industrie, les affaires ont souvent, changé de mains. Cependant, depuis 1564, année de l'offensive générale du capital allogène contre les positions grassoises, on assiste à une accélération des concentrations verticales et horizontales: c'est-à-dire au contrôle total par une société des circuits allant de la production à la commercialisation: ou bien au simple contrôle d'un secteur de la production des matières premières ou d'un secteur du marché. Dans l'ensemble, on remarque une volonté de spécialisation dans un seul type d'activité, alors que les prises de participation ou de contrôle des grandes firmes internationales sont souvent dictées par le désir de diversifier les activités (ex.: U.O.P.)

a) Le désir de s'assurer une source de matières premières.

En 1962-1963, la société FRAGONARD qui s'occupe essentiellement de parfumerie confectionnée (conditionnement des parfums) a racheté la petite fabrique de matières premières aromatiques MURAOUR Frères (10 salariés). Fragonard, qui, entre autres, fournit Elisabeth Arden, peut ainsi se ravitailler directement en produits de bases pour faire ses parfums par solution dans l'alcool à 96°.

b) La recherche d'un marché particulier.

En 1964, M. Gibert, président-directeur général des Établissements FUNEL du Cannet (chiffre d'affaires 1964: 12 millions de frs), a fait l'acquisition de la société HONORE PAYAN (fondée en 1854), afin de regrouper les marchés d'exportation de la parfumerie conditionnée en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Funel fabrique quelques matières premières aromatiques, mais son activité principale est commerciale. Comme Fragonard et Payan, Panel c'est d'abord une marque.

Ces deux premiers cas sont, en fait, les moins importants. Ils n'intéressent que la branche parfums et cosmétiques et ne représentent qu'une faible partie de la production grasse.

c) Le développement des activités commerciales et industrielles.

Depuis 1964, la société V. MANE et fils de Bar-sur-Loup (environ 250 salariés à cette date, chiffre d'affaires environ 20 millions de frs), contrôle BRUNO COURT (fondée en 1812, 30 salariés en 1964), capital 1.700.000 Fr. Ainsi, Mans et Fils peut développer d'une part sa production, et, d'autre part, en plus de son marché traditionnel vers l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, acquérir un marché nouveau vers l'Allemagne, en utilisant le réseau des

⁹ 1800 à 2000 personnes pour Grasse; 2400 à 2500 pour la région.

¹⁰ Ces pourcentages ne contredisent pas ceux avancés par "Droit et Pharmacie" (Le Monde 20.IV.67) qui donne 42% du chiffre d'affaires de l'industrie pharmaceutique française réalisés sous contrôle étranger

correspondants locaux de Bruno Court. Cette entreprise appartenait conjointement à M. Jean Roure (en 1966) et Pierre Ziller (député U.N.R. de Grasse depuis 1962, réélu en 1967).

En mai 1964, M. Jean Maubert, président-directeur général de la société ROBERTET & Cie qui possède une forte participation suisse avec M. Léon Givaudan, 140 salariés, fondait la société anonyme MAUBERT & Cie, dont il devenait le président-directeur général. Cette nouvelle entreprise remplaçait la maison Isnard-Maubert et Sornin (20 salariés) dans le but d'intensifier et de développer son activité dans la fabrication et la commercialisation des armes alimentaires. Le 1er janvier 1966, la société Robertet & Cie, à la suite d'une Participation importante, s'assurait le contrôle de CAVALLIER Frères (20 salariés) une des plus anciennes affaires de Grasse, fondée en 1784. Le potentiel technique et financier du groupe se trouvait consolidé. Comme il est souvent de règle, la société Cavallier a gardé son nom, chaque établissement a gardé sa propre spécialisation dans le domaine des fabrications et son entière personnalité en matière commerciale. Il est significatif de constater cette volonté d'expansion du groupe Robertet. La dynamique interne du groupe est peut-être à mettre en rapport avec la présence en son sein d'un capital

Ainsi, on constate des amorces de concentration, ou plutôt de regroupement de certains secteurs industriels spécialisés, mais aucun accord spectaculaire n'est encore intervenu entre 2 grandes entreprises grassoises. Il ne s'agit que de quelques tentatives individuelles liées à l'expansion de certains établissements. Ce qui est le plus frappant, c'est l'accélération du rythme de l'expansion, en particulier en ce qui concerne les entreprises ayant des branches spécialisées dans la fabrication des arômes alimentaires. Cet engouement pour cette branche spécifique de l'industrie des matières premières aromatiques est dû au fait que depuis les années 1952-1954, on aromatise presque tous les produits alimentaires. Autrefois, cette technique était réservée à la confiserie, chocolaterie et aux liqueurs. De nos jours, on aromatise le lait, les yaourts, le beurre, les produits pharmaceutiques, les conserves et surtout les boissons gazeuses (en 1964, en a fabriqué 100 millions de "cols" de 25 cl de Schweppes. On en produisait 600.000 par an en 1939). Outre les tentatives individuelles de concentration et de développement, il y eut aussi quelques tentatives générales de regroupement, caractérisées par le fait qu'aucune n'a conduit réellement à une intégration des activités dans un système collectif quelconque.

2°.- Les "regroupements" d'entreprises.

Les essais de regroupements d'entreprises ont eu la particularité d'aboutir à l'effet inverse et d'avoir pour premier résultat, le renforcement d'un individualisme célèbre dans tout le département. Le syndicat des parfumeurs a bien lancé quelques initiatives, mais il a été sans cesse tiraillé entre ses adhérents, ce qui l'a souvent conduit à l'immobilisme, toute initiative individuelle étant vouée à l'échec, par suite de la méfiance réciproque et des inimitiés des industriels parfumeurs¹¹.

L'une de ces tentatives de regroupement a abouti à la création en 1961-1962, de la SOPRODIVAG (société de production et de distribution de vapeur à Grasse). Sept entreprises -Bertrand Frères, Chiris, Tombarel, Lautter, Roure, Bertrand Fils et Justin Dupont, Cavallier et Sornin- représentant 10 usines, se sont associées pour construire une centrale de chauffe destinée à l'alimentation des alambics, et autres appareils, en vapeur.

Autrefois, chaque établissement possédait sa propre centrale de chauffe. Désormais, les entreprises intéressées ont une centrale commune, bâtie sur un terrain appartenant à l'ex-société Sornin. On peut noter que l'absorption de Sornin par la S.A. Maubert et de Cavallier par le groupe Robertet, pouvait assurer à ces deux sociétés, par l'intermédiaire de leur président-directeur général, une place qu'elles n'avaient pas, à l'origine, dans la

¹¹ Qui sont pourtant très souvent unis par de nombreux liens familiaux.

SOPRODIVAG¹². Les Charbonnages de France participent à la société et fournissent chaque jour un wagon de charbon en provenance de Gardanne. L'usine fonctionne depuis 1963 et, avec ses 3 chaudières de 16 tonnes vapeur, elle peut fournir 48 tonnes de vapeur à l'usine. La consommation annuelle, en 1964, atteignait 40.000 tonnes. Les établissements Chiris absorbent 50 % de cette production. Chiris, cogérant de la centrale jusqu'en 1965, avec la S.A. Maubert & Cie (ex-société Sornin) a cédé sa place à Lautier fils. Le premier avantage apporté par la centrale fut la suppression des cheminées des différentes usines, dont la fumée incommodait la "cité des fleurs et des parfums". À l'origine, la cheminée de la centrale ne mesurait même pas 50 mètres de haut; or il existe, jusqu'à cette altitude, un microclimat local qui rabat toutes les fumées vers la ville. Ceci est dû au déboisement excessif du versant sur lequel Grasse est installée. De plus, le charbon de Gardanne étant extrêmement riche en gaz sulfureux, les citadins se plaignaient des émanations. En 1966, SOPRODIVAG a surélevé la cheminée jusqu'à 70 mètres, afin de crever le plafond du microclimat local.

Cette collaboration est symptomatique d'une évolution; le particularisme qui présidait jusque là les destinées des industriels grasseois, lui donne un relief significatif. Depuis la réussite de cette réalisation commune, certains parfumeurs ont essayé de faire adopter par leurs confrères, un type d'emballage standard: "Grasse". Les nombreuses réticences ont conduit cette tentative de standardisation à l'échec. Les industriels restent dans l'ensemble attachés à LEUR type d'emballage pour LEURS clients. Pourtant, ce qui a été réalisé avec la centrale de chauffe aurait pu conduire à une collaboration plus étroite dans d'autres domaines. Cela n'a pas été le cas et les industriels ont essuyé un autre échec dans leur essai de mise au point d'un système d'achats groupés pour les matières premières (huiles essentielles et plantes). Cet échec a fait l'affaire non seulement des industriels nombreux qui, parallèlement à leurs activités industrielles se livrent tous à une activité de courtage des matières premières (provenant souvent de leurs plantations), mais aussi des multiples courtiers qui gravitent dans la place et spéculent sur les cours.

En 1966, des achats massifs de lavande et de lavandin avaient fait monter le cours du lavandin à 52 frs le kg (contre 25 frs au cours normal). Ces matières premières étant introuvables chez les producteurs, de nombreuses entreprises devaient passer par les courtiers pour se procurer les huiles essentielles qui leur étaient nécessaires. C'est à cette époque que la société d'un important courtier et producteur de lavande¹³ usine à Comps), qui, entre autres, exécutait des contrats d'envergure pour la société Bertrand frères, a déposé son bilan. Cela a fait grand bruit chez les industriels grasseois et dans le milieu de la parfumerie en général, provoquant un effondrement des cours du lavandin et de la lavande (revenus à 25 frs). L'affaire étant entre les mains de la justice, il est difficile d'en indiquer les raisons. Le passif serait compris entre 8 et 10 millions de frs.... On relève, parmi les principaux créanciers, les sociétés Laborma et Fumel.

Une seule autre réalisation, modeste, est à mettre à l'actif du Syndicat des Parfumeurs¹⁴ et de son ancien secrétaire général, M. Charles-Philip¹⁵ qui travailla inlassablement sur le problème pendant dix ans (1956-1966): la création d'un Centre régional de Dédouanement. Après de nombreuses démarches négatives du Syndicat, l'administration des douanes a fini par accepter cette création et a, d'elle-même, alors que la profession n'y croyait plus, demandé au secrétariat général de prendre contact avec elle pour élaborer un

¹²Robertet vient de s'intégrer à la SOPRODIVAG avec l'accord unanime des autres sociétaires.

¹³M. Marcel Blanc, ancien Maire de Cabris.

¹⁴Nous entendons par cette expression: le Syndicat National des Producteurs et importateurs d'Huiles essentielles et de matières premières aromatiques.

¹⁵M. Ch. Philip, ancien employé de la société Bruno Court fut secrétaire général du syndicat de 1951 à 1966, président intérimaire du groupement interprofessionnel des plantes à parfums en remplacement de M. Laborma; il est maire de Seillans (Var) et fondateur du 1er Village-Retraite de France.

accord visant à la simplification des mesures douanières et à l'installation dans la gare de Grasse -réservée aux marchandises uniquement car il n'y a plus de service voyageurs- d'un bureau de douane habilité à procéder à toutes les opérations de douane, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. En fait, cette création était devenue nécessaire si l'on voulait maintenir certains courants commerciaux. Les nombreux échanges de lettres avec tous les bureaux de douanes aux différentes frontières, provoquait des retards considérables dans les correspondances et les dédouanements. L'implantation d'un Centre Régional de dédouanement à Grasse même, se justifiait par la simplification des formalités aux frontières et l'accélération corrélative du trafic. En réalité, l'administration des douanes, généralisant les C.R.D., n'a pas fait de faveur spéciale à Grasse. Il s'agit simplement d'une convergence de deux politiques d'aménagement privé et public.

Cette réalisation permet donc aux industriels d'utiliser les services de dédouanement dans des conditions meilleures de rentabilité... Pourtant, aussi incroyable que cela puisse paraître, seule la société Chiais a utilisé complètement, depuis le début, la procédure simplifiée. Les établissements Lautier Fils viennent de commencer à s'y mettre, avec un an de retard... C'est l'exemple type de méfiance traditionnelle de la profession envers tout ce qui est nouveau. Dès lors, on comprend que la volonté des industriels de réclamer un C.R.D. à Grasse, était plutôt mal assurée, ce qui explique, entre autres, les dix ans de négociations et le fait que ce soit l'administration elle-même qui ait repris des contacts avec le Syndicat des Parfumeurs.

Les industriels grasseois sentent tous la nécessité de se regrouper pour résister à la concurrence des grands trusts mondiaux, mais ils ne sont jamais d'accord quant aux modalités futures d'un tel regroupement. Ils n'ont jamais voulu collaborer, malgré leurs nombreux liens familiaux, pour sauver Grasse et sauvegarder leur indépendance. Ils n'ont même pas été capables de créer un organisme de contrôle garantissant une qualité "Grasse" et décernant un label. Devant cette carence, la marche des événements risque de ne pas attendre la conclusion d'un éventuel accord, devenu bien improbable, car le grand capitalisme international s'intéresse beaucoup aux affaires françaises depuis que le Marché Commun leur ouvre des perspectives nouvelles. L'accélération de l'évolution vers des prises de participations étrangères de plus en plus importantes risque fort de ne plus laisser aux fabricants de matières premières le temps de choisir l'arôme auquel ils désirent être consommés.

III.- LES PERSPECTIVES DE LA PROFESSION: De la famille au groupe.

Afin d'étudier les perspectives de l'industrie grasseoise des matières premières aromatiques, il apparaît nécessaire de préciser ce qui a conduit le grand capitalisme à s'intéresser aux affaires grasseoises. On peut résumer les causes de cet intérêt en plusieurs raisons qui se combinent toujours entre elles avec plus ou moins d'importance.

a) La recherche d'une source de matières premières aromatiques pour la fabrication des parfums et cosmétiques.

b) La volonté d'élargissement des activités de certaines branches de l'industrie chimique.

c) Le désir de spécialiser une entreprise au stade de la recherche ou de la fabrication; de regrouper les laboratoires de recherches dans une branche d'activité particulière.

d) La recherche d'un circuit commercial prêt à être utilisé, avec des agents locaux et des clients traditionnels.

e) La certitude de profiter des perspectives offertes par le marché commun¹⁶.

¹⁶ Le Marché commun offre un marché potentiel énorme pour les produits d'hygiène, toilette, cosmétique, alimentation, plastiques, peintures, encres d'imprimerie et tabac qui, tous, utilisent des matières premières

Enfin, un aspect souvent oublié: l'affaire purement financière; le placement de capitaux à l'étranger est parfois encouragé par des dégrèvements fiscaux. C'est, en particulier, le cas américain, bien que la tendance se renverse depuis le développement de la guerre du Vietnam.

Voici le point de vue d'un professionnel de la parfumerie, M. M. Billot¹⁷ qui s'exprime ainsi, dans la revue "Parfumerie, Cosmétique et Savons" de Janvier 1965: "Depuis quelques années, on assiste, dans les quelques revues américaines s'intéressant à la parfumerie, ont une recrudescence d'activité, conséquence de l'intérêt que l'industrie et la finance américaines apportent chaque jour davantage à notre industrie. Il est inutile que je rappelle les concentrations, les achats, les fusions d'entreprises... Pour le Français, il y a la Science qui doit être pure, alors que pour l'Américain, il n'y a qu'une seule science qui est tantôt spéculative et tantôt trouve des applications pour améliorer notre existence. Les Américains voient que cette industrie brasse des millions de dollars, aide incontestablement à mieux vivre, à mieux apprécier la vie et cela leur suffit pour s'y intéresser".

Pour que la parfumerie française puisse résister au capital étranger, Maillot, en collaboration avec son collègue M. Sabetay, préconise 2 solutions:

a) la création d'une école de parfumerie à Paris, pour revaloriser la "fonction parfum"

b) la création, par les syndicats des diverses industries qui contribuent à l'élaboration des produits de base de la parfumerie, d'un organisme chargé de présenter un programme de recherches, de confier ce programme à des centres de réalisation, de le financer avec l'aide de l'État et enfin, d'en suivre et surveiller l'exécution. "La France, berceau de la Parfumerie, se doit cet effort si elle veut garder tout son prestige dans tous les domaines de la parfumerie."¹⁸

Cet article de M. Billot est sujet à discussion et a provoqué de nombreuses réactions dans le milieu de la parfumerie. Il est vivement critiqué et non moins vivement controversé. En effet, les explications fournies sur les causes de l'intérêt américain sont fragmentaires. Nous avons vu qu'elles sont quand même plus complexes.

Il est difficile de réaliser une école nationale de la Parfumerie. Il existe dans le monde une centaine de parfumeurs-créateurs (les "nez"). La France, pour son compte, en possède 50 ou 60, mais chacun d'entre eux a appris son métier au fil des années dans une maison de fabrication de matières premières, avec celles de l'entreprise (qui ne sont pas exactement les mêmes d'une usine à l'autre). Dans ces conditions, on ne voit pas très bien comment fonctionnerait une telle école. Le problème reste entier. Comme toujours, lorsque quelque chose ne va pas dans une industrie, on réclame l'aide de l'État pour financer des programmes de recherches. Certes, le nombre de chercheurs français est insuffisant, mais les bénéfices réalisés par les industries grassoises à depuis des décennies, auraient largement permis le financement de recherches en laboratoires. A Grasse, chaque entreprise a son, ou ses parfumeurs-créateurs, ses ingénieurs-chimistes, qu'elle forme en général elle-même: par exemple, une société grassoise qui, en 1963, avait 4 parfumeurs-créateurs, a pris sous contrat un apprenti âgé de 22 ans auquel elle s'est engagée à enseigner méthodiquement, progressivement et complètement la profession de parfumeur-créateur en le traitant comme le ferait un bon-père de famille"... Le contrat souscrit pour 3 ans prévoyait une rémunération de 300 frs par mois en 1964; 330 pour 1964-65, 400 frs pour 1965-66:

Un ingénieur-mécanicien supérieur, sorti d'une grande école, diplômée d'État, percevait un salaire net effectif de 900 frs par mois en 1964, dans une fabrique proche de la

aromatiques.

¹⁷ Marcel Billot, Ingénieur E.P.C.I., Parfumeur-conseil, Président d'honneur de la Société Technique des Parfumeurs de France, ex-directeur général technique de la société Houbigant.

¹⁸Cet article ne traite directement que de la parfumerie conditionnée, mais on peut l'étendre à l'ensemble de la branche industrielle.cf.PFIZER-COTY, CAMILLI ALBERT-ET LALOUE.

commune de Grasse. En 1967, un ingénieur-chimiste débutant perçoit 1200 frs par mois. Après un an de stage, au cours duquel il est improductif, il peut atteindre rapidement 1500 frs mensuels. Selon sa fonction, un ingénieur confirmé gagne de 2000 à 4000 frs. Toutefois, ces salaires n'intéressent qu'un très petit nombre de personnes. La majorité des ouvriers de la parfumerie grasse sont rémunérés sur la base du SMIG. Ainsi, au 1er janvier 1964, un "horaire" au coefficient 120, payé 2,30 frs de l'heure, gagnait 386,87 frs; et au coefficient 320: 1031,65 frs. Le tarif des rémunérations oblige les ouvriers à effectuer de nombreuses heures supplémentaires qui, vers 1960, atteignaient et même dépassaient parfois le maximum autorisé par la loi (72)

Depuis 1965; le maximum autorisé est de 60 h. par semaine. La faiblesse des rémunérations s'explique par les zones d'abattement de salaire ainsi que par l'impossibilité pour quiconque, ouvrier ou ingénieur, de s'employer ailleurs dans la région. Il n'y a pas de concurrence inter patronale en ce qui concerne la main d'œuvre.

L'industrie grasse vit plus par son prestige et sa réputation que par ses découvertes; d'autant qu'il faut 600 à 700 essais pour réaliser un parfum et qu'un "nez" travaille sur 4000 matières premières, permettant des milliards de combinaisons. Mais on ne fait pas les parfums seulement avec des analyses chimiques. La synthèse arrive à faire des produits exceptionnellement bons, sans jamais être aussi bons que les produits naturels¹⁹. L'action des "nez" est décisive dans ce domaine. Les grandes découvertes sont rares. A tel point que, depuis 20 ans la mode suit toujours le N°5 de Chanel, "Arpège" de Lanvin, "Femme" de Rochas... La plupart des parfumeurs créateurs continuent des recherches sur ces mêmes thèmes. En ce qui concerne les progrès Durement techniques, il n'est besoin, pour se convaincre de l'indigence grasse, que de feuilleter les revues spécialisées. Celles-ci ne traitent pratiquement que des découvertes étrangères. Le problème de l'industrie des matières premières aromatiques est d'abord d'ordre interne. Les difficultés soulevées par l'application du traité de Rome et la pénétration du capital allogène, ne seront résolues que par une concentration radicale des moyens de recherche et de production. Tout esprit de rénovation doit d'abord venir des Grasse eux-mêmes. L'avenir nous dira si cette concentration sera le fait du capitalisme international au du capitalisme français, du moins pour ce qui restera encore à sauver. Les trois prochaines années seront décisives sur ce point. D'ores et déjà, la déprise régionale est un fait acquis à Grasse. Elle y est d'autant plus frappante qu'elle s'exerce à l'encontre des grandes familles de parfumeurs. A cet égard, le cas de Chiris est particulièrement typique.

La société Antoine Chis fut créée à Grasse en 1768. L'affaire se développa peu à peu pour atteindre, vers 1900, une grande prospérité. En 1910 Chiaï s'associa avec la plus grande entreprise de Cannes-la-Bocca: la parfumerie-savonnerie Jeancard²⁰. Les deux affaires fusionnèrent et Paul Jeancard devint vice-président de la société Chiris-Jeancard. L'affaire prit alors une extension considérable (États-Unis, Allemagne, Russie, Angleterre). En 1917 l'affaire personnelle de Chiris se transforma en société anonyme. Dans un de ses établissements à Baou Roux, près de Saint-Martin du Var, Chiris travaillait pour l'armée et produisait des plastifiants utilisés pour la fabrication des gaz asphyxiants. Il s'agissait d'une grande installation avec sa propre centrale électrique. Entre autres, Chiris possédait aussi la Compagnie de Navigation du Yang-Tsé-Kiang en Chine, des comptoirs coloniaux (Guyane, Iles Comores) ainsi que le domaine Sainte-Marguerite à Boufarik qui était cultivé en orangers, verveine, géranium, vignes. (Ce domaine a été nationalisé par le gouvernement algérien en

¹⁹On n'a toujours pas réussi à faire la synthèse du jasmin. Or c'est le produit de base indispensable à tous les parfums.

²⁰ Paul Jeancard, ingénieur des Arts et Manufactures, chimiste, fut le 1er à diviser un parfum en 3 parties: la tête, le corps, le fond. Cette division fut par la suite, admise quasi-universellement. Le parfumerie Jeancard fut créée à Grasse en 1789, transférée à Cannes dans le quartier des Vallergues puis à la Bocca

1962-63, sans indemnisation. En 1920, Chiris racheta les parts de Paul Jeancard, se replia sur Grasse, et céda les locaux de Le Bocca à la savonnerie Reflet (une maison de Moscou dont il était actionnaire) qui fit faillite en 1925.

La position de Chiris se trouvait sans cesse renforcée par "ses propres filiales au Maroc, en Argentine, au Brésil et par la production de ses domaines de Puberclaire (1000 ha) dans les Basses-Alpes; par ses usines de traitement des roses et du géranium au Maroc, par ses participations dans des sociétés africaines de culture et d'extraction de produits aromatiques et par son appartenance au groupe Chiris qui lui apporte l'appui d'Antoine Chiris Inc. New-York, d'Antoine Chiris LTD Londres, ainsi que des nombreux domaines agricoles d'Afrique et d'Asie"²¹.

En 1923, Chiris absorbait la société Pierre & Cie, sise à Vallauris; en 1938, la société grasseuse PILAR Frères était rachetée et son personnel intégré dans les établissements Chiris.

En 1964, Chiris occupait une des premières places dans l'industrie des matières premières aromatiques, tant en France que dans le monde. Jusqu'à son rachat par l'U.O.P., la société avait toujours été dirigée par un Chiris. Le Président-directeur général de la société, M. Léon Chiris, posséderait, à titre personnel des intérêts chez SCHNEIDER et dans une société de produits chimiques (plastiques et soie artificielle). En 1965, la société comprenait 80.000 actions dont 50 à 60 % entre les mains de son président. On trouvait aussi une banque parmi les moyens actionnaires, le reste étant généralement partagé entre des petits porteurs de 10 à 100 actions (nominal 500. Jusqu'en 1960, l'action était cotée en bourse au-dessous de sa valeur nominale (30 à 350 En 1965, l'action, hors cote, atteignait 58 à 60 Fr.

La plupart des vieilles entreprises grasseuses ne sont plus dirigées par les descendants des familles fondatrices, sauf, à notre connaissance, Mane et Bénard-Honorat. Dans presque toutes les entreprises, on retrouve les représentants des vieilles familles de parfumeurs à des postes importants (ingénieur chimiste, directeur technique, directeur commercial) mais non à des postes de direction effective. La déprise régionale est la conséquence du passage de la phase familiale à la phase de dépersonnalisation du pouvoir de commandement de l'entreprise. C'est la preuve d'une évolution irréversible qui conduit de la faillite du capitalisme familial à l'anonymat de la Société ou du Groupe. Selon une expression de M. Pierre Drouin, "les dynasties passent la main"²². L'industrie grasseuse trouve rarement sur place le personnel compétent nécessaire à sa direction et la transmission du pouvoir de commandement de la Famille au Groupement Anonyme peut, parfois, s'effectuer d'autant plus facilement que les sociétés grasseuses emploient un grand nombre de personnes ayant fait carrière dans les banques (exemple: C.F.C.E., B.U.P.) et qui peuvent tout naturellement servir d'intermédiaires ou d'agents de liaison entre les uns et les autres. Il existe aussi des liens familiaux entre l'industrie grasseuse et la banque, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il y ait obligatoirement des liens financiers; ainsi, entre un membre de la direction générale de la banque Worms & Cie²³, et la société Tombarel-Frères.... Pour succéder à M. Philip au secrétariat général, le syndicat des parfumeurs a fait appel à M. Vigne qui vient du Crédit Lyonnais de Paris et était, en 1966, chef de service économique et financier de l'union des Industries chimiques. Le nouveau secrétaire général souhaite:

- regrouper les différents syndicats de la profession.
- donner plus de représentativité au syndicat national auprès des pouvoirs publics

²¹ Service de publicité de l'usine de Grasse 1964.

²² "Le Monde" 11 mars 1967

²³ La Banque Worms & Cie s'est transformée en Société anonyme le 1er avril 1967. Deux banques anglaises, la "Bank of London and South America" (BOLSA) et la "Bank of Scotland" ont pris chacune une participation de 10% dans la banque Worms & Cie, pour une somme de 6 millions de dollars (30 millions de frs environ) En 1966, la banque Worms avait un capital de 35 millions de frs, 7e banque d'affaires françaises, son bilan atteignait 1.180 millions de frs.

– traiter des problèmes de la profession: Doyens de lutte contre les incendies, collaboration avec la Faculté des Sciences de Nice, assouplissements en faveur de la profession, de certaines réglementations telles que la circulation des alcools, etc.

Grasse a perdu depuis longtemps le monopole de la fabrication des huiles essentielles et de la production des plantes à parfums. Elle conservait cependant celui du courtage en étant le pale de redistribution des huiles importées. Désormais, la ville est en passe de perdre aussi ce dernier monopole: les sociétés étrangères se sont affranchies de l'obligation de passer par Grasse et ses courtiers. Le marché des matières premières pour la parfumerie est à Londres et, pour les produits en provenance de l'Indonésie, à Amsterdam. Grasse conserve toujours le monopole de la lavande et du lavandin, mais Unilever semble se livrer à une offensive en règle contre ce dernier obstacle afin de s'assurer le contrôle du marché. La résistance des industriels grasseois est d'autant moins efficace que la concurrence est déjà dans la place; Bertrand Frères, Chiris, Roure Bertrand Fils, et Justin Dupont font partie de la SOPRODIVAG, donc du seul exemple de collaboration réussie entre les différentes sociétés grasseoises. De ce fait, ils sont déjà mieux placés que les non-adhérents, ce qui ne peut qu'accentuer encore un déséquilibre fatal pour ces derniers.

Ainsi Grasse a vu peu à peu s'effiloche son monopole industriel et commercial. L'industrie grasseoise a éclaté: ses marchés d'approvisionnement sont dispersés dans les capitales européennes, son pouvoir de commandement a émigré aux États-Unis et en Europe, ses directives viennent de l'extérieur et les Grasseois, eux-mêmes, sont écartés de l'administration générale de leurs affaires.

Il reste cependant à Grasse quelques atouts: son Nom, sa concentration spatiale qui assure en particulier aux ouvriers, une certaine sécurité d'emploi dans la région, une très vieille tradition de travail sérieux, une réputation de qualité des produits offerts, et surtout un "nez" exercé que n'ont pas les autres"...

Après avoir dominé le monde industriel des matières premières aromatiques, l'industrie grasseoise, par un juste retour des choses, voit venir l'heure de sa propre colonisation. Le type sociologique de "l'industriel-parfumeur grasseois" s'estompe dans une profession en pleine mutation et ne sera bientôt plus qu'un glorieux souvenir régional.